

#### Société inscrite au greffe du tribunal de commerce et des sociétés d'EVRY SIRET : 798 488 623 00017, TVA Intracommunautaire : FR53798488623, NAF : 6202A

Date: vendredi 6 mai 2017

### **ASLP Consult**

SASU au capital de 500 euros

Siège social: 18 Square Gabriel Fauré 91160 Longjumeau

Identification 798 488 623 00017 RCS Evry

### **ASSEMBLEE GENERALE - PROCES VERBAL**

Monsieur Laurent PASTEAU,

Propriétaire de la totalité des 500 parts de 1 € de nominal chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la Société « **ASLP Consult** » agissant en sa qualité d'associé unique et de seul gérant de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT : En sa qualité de seul gérant de la Société, Monsieur Laurent PASTEAU, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

### II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A:

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- les points remarquables de l'année
- l'affectation du résultat de cet exercice,
- la rémunération du gérant
- les pouvoirs en vue des formalités.

### PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **24.578,43 euros**. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.



### DEUXIEME DECISION

L'associé unique fait rappeler une baisse d'activité d'environ 25% sur l'année 2016 par rapport à l'année 2015.

### TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de ne pas affecter de bénéfice cette année.

# QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de se rémunérer sur l'année 2017 avec un salaire mensuel de **2000 euros** brut.

## QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Signature de l'associé unique

Laurent PASTEAU